



Déclaration AsIsA lors du CSEC extraordinaire du 18 janvier 2021 concernant le projet de Décision de Caractère Général n° 1-2021 relatif au renforcement de la cohésion du Groupe Crédit Mutuel

Nous venons d'avoir la présentation du projet de « Décision de Caractère Générale » (DCG) de la Confédération Nationale de Crédit Mutuel (CNCM) relative à la cohésion du Groupe Crédit Mutuel.

Nous élus d'AsIsA, nous faisons les constats suivants :

- Une cohésion nécessite l'adhésion des 5 Groupes régionaux du Crédit Mutuel. Force est de constater, que cela n'est pas le cas.
- Concernant l'urgence, il nous semble que les 5 groupes Crédit Mutuel ont d'autres priorités actuellement : soutien de l'économie, accompagnement des sociétaires et clients, sécurité de leurs salariés, etc.
- Les délais sont extrêmement courts : adoption le 25 janvier et mise en œuvre de cette DCG sous un délai de 3 mois. Cet empressement nous semble inopportun.
- Le coût financier de mise en conformité à la charte graphique des agences et des documents sont exorbitants et pourrait être utilisé à meilleur escient pour l'économie de nos territoires.

Nous vivons une crise sanitaire sans précédent depuis plus d'un siècle, qui génère une crise économique dont nous ne connaissons pas encore l'importance. Est-ce le temps pour augmenter les charges financières et humaines du groupe Crédit Mutuel Arkéa ? Ne devrions-nous pas conserver la liberté d'investir pleinement dans la sauvegarde de l'économie de nos territoires ?

En tant que représentants des salariés, nous n'avons pas la maîtrise des choix stratégiques de notre entreprise, qui se fait de facto et au minimum sur deux niveaux (le groupe Arkéa et la CNCM). Mais nous avons le devoir d'alerter nos différents dirigeants sur les impacts de ces choix stratégiques sur les salariés, la charge de travail et la possibilité de réaliser sereinement nos activités. Cette DCG va obligatoirement mobiliser des ressources et créer de fortes inquiétudes, dans une période déjà fortement dégradée par la crise sanitaire.

Cette DCG est une véritable mise sous tutelle de la part de la part de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel. L'autonomie des groupes régionaux, prônée jusque-là par la confédération, n'est plus du tout d'actualité et le risque pour l'emploi dans notre entreprise est clairement avéré. Nous nous opposerons farouchement à toute action mettant en danger notre avenir et celui de nos territoires !

Des 5 groupes régionaux du Crédit Mutuel, seul Arkéa utilise sa propre charte graphique, bien plus moderne que celle proposée par la CNCM. A l'heure où les échanges sur la séparation du Groupe Crédit Mutuel Arkéa avec la CNCM n'ont jamais été aussi avancés : quelle est l'urgence de cette DCG ?

Les autorités de tutelles BCE et ACPR ont des préoccupations bien plus importantes en ce moment et nous ne pouvons que comprendre la mise en pause de l'étude du dossier d'indépendance d'Arkéa.

Nous demandons donc à la Confédération Nationale du Crédit Mutuel que ce texte ne soit pas appliqué pour le Groupe Crédit Mutuel Arkéa jusqu'à l'aboutissement du dossier en cours auprès des autorités de tutelles.

J'adhère en ligne sur
<https://asisa.fr/>

contact@asisa.fr